

Madame  
Sarah Constantin  
Députée  
Route de Pinsec 28  
3961 Vissoie

Notre réf. JPL/PA  
Votre réf. /

Date 28 février 2018

**Question écrite n° 51, concernant : « Plan de scolarité, un casse-tête familial » (15.12.2017)**

Madame la Députée,

En accord avec le Conseil d'Etat, nous sommes en mesure d'apporter les éléments suivants relatifs à votre question susmentionnée.

L'organisation de l'année scolaire, de la semaine et des journées peut effectivement représenter un casse-tête pour les familles qui doivent coordonner horaires de la classe, activités parascolaires, souvent nombreuses, obligations professionnelles et autres rendez-vous chez le médecin ou le dentiste. Notre canton a d'ailleurs intégré ces contraintes et difficultés imposées par notre modèle de société en soutenant les structures d'accueil et d'aides à la famille.

Le plan de scolarité veut certes s'inscrire dans cette logique mais représente à son tour un casse-tête pour le Département en charge de la formation. Les attentes sont divergentes en fonction du degré ou de la filière d'enseignement suivi par les enfants, du domicile, des divers intérêts économiques ou régionaux, de l'activité professionnelle des parents ou de leur situation familiale. Une seule certitude, quels que soient les choix opérés, un plan de scolarité relèvera toujours de la quadrature du cercle.

La cible première d'un plan de scolarité est d'offrir des conditions favorables aux apprentissages en garantissant un nombre suffisant de jours de classe entrecoupés par des périodes de relâche permettant une saine récupération. Une formation de qualité est à ce prix et passe parfois par le renoncement à quelques jours de vacances supplémentaires en donnant la priorité au travail scolaire. Nos enseignants nous disent d'ailleurs avoir besoin de temps pour couvrir l'ensemble du programme.

Quant au Département de l'économie et de la formation, il est à l'écoute des partenaires et des associations sur tous les dossiers d'importance. Il a d'ailleurs demandé au Service de l'enseignement de reprendre ce dossier afin de supprimer définitivement les mercredis après-midi de classe dans les futurs plans de scolarité. De nouvelles propositions dans ce sens ont été soumises et validées par le Conseil d'Etat. Il va de soi que cela implique des effets de compensation pluriannuelle et que des choix ont dû être effectués. Pour information, sur les 356 jours de l'année, le calendrier scolaire compte 167.5 jours d'école.



En espérant avoir ainsi répondu à votre sollicitation, nous vous assurons, Madame la Députée, l'expression de nos meilleurs sentiments.



**Christophe Darbellay**  
Conseiller d'Etat

**Copie à** Président du Grand Conseil  
Service parlementaire